

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation:

'Le régime fiscal des associations et le mécénat'

Programme de la formation :

Le régime fiscal des associations et le mécénat.

Quelles conditions doit respecter une association pour avoir une "gestion désintéressée"? Dans quels cas les activités associatives peuvent être considérées (fiscalement) comme "lucratives" ? Quelles sont les associations qui entretiennent des "relations privilégiées avec des entreprises membres"? Dans quelles situations une association peut être considérée comme fonctionnant "au profit d'un cercle restreint de personnes" ? Quelle sont les activités associatives qui sont éligibles au régime du mécénat ? Quels types de "dons" peuvent être pris en compte pour les réductions d'impôt ? Existe-t-il une procédure permettant aux associations de s'assurer qu'elles délivrent à bon droit des "reçus de dons" à leurs donateurs ? Comment déclarer, chaque année, le montant des dons et le nombre des "reçus fiscaux" délivrés ? (nouveauté 2022)

Intervenant: M. Didier BOUSSARD – Correspondant départemental 'associations' du Pôle gestion fiscale du Centre des Finances Publiques de la Sarthe.

Date: Mercredi 29 novembre 2023 de 18h à 21h

Lieu: France Bénévolat Sarthe - 5 rue des Jacobins au Mans

Nom et prénom du participant :	
Age:	
Situation :	
Association : Fonction dans l'association :	
Association adhérente à FBS :	OUI: NON:
Adresse postale :	
Adresse Mail :	
Tel. portable :	
Montant total :	0 € pour les associations adhérentes à FBS10 € pour les autres associations

Merci de nous préciser vos attentes quant à cette formation (questions précises, sujets que vous souhaitez voir abordés,...) :

Bulletin à retourner à France Bénévolat Sarthe

5 rue des Jacobins 72000 LE MANS - Tél 02.43.87.50.02 - francebenevolatsarthe.accueil@lemans.fr